



L'an deux mille vingt-six le 5 du mois mars s'est réuni le conseil communautaire de Seille et Grand Couronné à 18 heures 30, à Brin sur Seille, après convocation légale du 20 février 2026, sous la présidence de monsieur Claude THOMAS.

Présents : M. RENKES David – M. SALVE Olivier - M. THOURON Jean Marc -M. RAKOTONDAMANITRA Haja
M. GRANDADAM Daniel - M. VOINSON Philippe – Mme FRANCOIS Valérie – M. FAUCHEUR Dominique - Mme MARANDE Carole - M. HOLZER Alain – M. WARION Jacques- M. HENQUEL Patrick - Mme SCHEFFLER Véronique –M. FEGER Serge
M. GUEZET Philippe - Mme MARCHAL Astrid – Mme CHERY Chantal – Mme RUSTOM Lina – M. MATHEY Dominique
M. GAY Gérard M. THOMAS Claude – M. POIREL Patrick - M. FAGOT REVURAT Yannick – Mme LORETTE Delphine
M. MEVELLEC Mickaël - M. L'HUILLIER Nicolas - M. BECKER Bernard - M. FRANCOIS Vincent – M. DIEDLER Franck
M. GUILLAUME Geoffrey - M. CHANE Alain – M. CAPS Antony – M. LE GUERNIGOU Nicolas – M. MICHEL Olivier
M. BASTIEN Claude – M. MOUGINET Dominique - Mme ROJAS Magali - M. MATHIEU Denis – M. BONAFFINI Sylvestre
M. CERUTTI Alain - M. GOETZ Sébastien

Procurations : Mme KLINGELSCHMITT Agnès à M. THOMAS Claude – M. BARTHELEMY Philippe à
M. RAKOTONDAMANITRA Haja – Mme JELEN Nelly à M. CAPS Antony

Excusé(s) : M. JOLY Philippe –

Secrétaire de séance : M. GUEZET Philippe

L'assemblée dénombreait **44 votants**

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 55

Présents : 41

Pouvoirs : 3

Excusés : 1

Votants : 44

Date d'affichage : 10 mars 2026

SUFFRAGE EXPRIME :

Pour : 44

Contre :

Absentions :

FINANCES

17_03_2026

Budget principal – Ouverture d'une autorisation de programme et crédits de paiement
– 2026-9368 « Rénovation habitat-aides locales »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 30 janvier 2025 adoptant le règlement d'octroi des aides communautaires pour la rénovation énergétique, l'adaptation des logements et la lutte contre l'habitat indigne pour la période 2025-2027 ;

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 30 janvier 2025 approuvant la convention de financement du fonds commun entre la Région Grand Est et la Communauté de communes Seille et Grand Couronné ;

Considérant la volonté de la Communauté de communes de mener une action en faveur de la transition énergétique, de la réduction des dépenses des ménages, de l'amélioration des conditions de logement et du soutien aux publics les plus fragiles ;

Considérant le caractère pluriannuel de ce dispositif d'aides nécessitant une programmation financière en autorisation de programme et crédits de paiement ;

Nicolas LE GUERNIGOU, vice-président chargé des finances, propose d'ouvrir une autorisation de programme / crédits de paiement comme suit :

DEPENSES			Crédits de paiement			
N° AP	Libellé	Montant AP TTC	Crédits de paiement TTC 2026	Crédits de paiement TTC 2027	Crédits de paiement TTC 2028	Crédits de paiement TTC 2029
2026-9368	Rénovation habitat aides locales	156 500 €	35 000 €	50 000 €	50 000 €	21 500 €

RECETTES			Crédits de paiement			
N° AP	Libellé	Montant AP TTC	Crédits de paiement TTC 2026	Crédits de paiement TTC 2027	Crédits de paiement TTC 2028	Crédits de paiement TTC 2029
2026-9368	Rénovation habitat aides locales	20 000 €	4 000 €	6 000 €	6 000 €	4 000 €

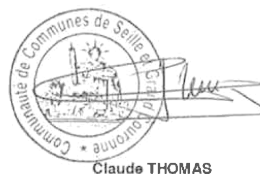
Le conseil communautaire, constitué des délégués des 42 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Valide** l'ouverture de l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) 2026-9368 Rénovation habitat aides locales et l'inscription de crédits comme suit :

DEPENSES			Crédits de paiement			
N° AP	Libellé	Montant AP TTC	Crédits de paiement TTC 2026	Crédits de paiement TTC 2027	Crédits de paiement TTC 2028	Crédits de paiement TTC 2029
2026-9368	Rénovation habitat aides locales	156 500 €	35 000 €	50 000 €	50 000 €	21 500 €

RECETTES			Crédits de paiement			
N° AP	Libellé	Montant AP TTC	Crédits de paiement TTC 2026	Crédits de paiement TTC 2027	Crédits de paiement TTC 2028	Crédits de paiement TTC 2029
2026-9368	Rénovation habitat aides locales	20 000 €	4 000 €	6 000 €	6 000 €	4 000 €

- **Autorise** le président à procéder à la liquidation et au mandatement des dépenses correspondantes aux crédits de paiement 2026 sus indiqués.
- **Précise** que les dépenses sont financées par les subventions, le FCTVA, la mobilisation d'un emprunt et l'autofinancement.



Claude THOMAS
2026.03.10 10:09:06 +0100
Ref:10588588-15966700-1-D
Signature numérique
le Président